

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU
CAMBODGE

Service de Presse

Phnom-Penh, le 23 novembre 2000

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASSOCIATION "POUR UN SOURIRE D'ENFANT" REÇOIT LE PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'association "Pour un sourire d'enfant" a été distinguée par la France pour son action en faveur de l'enfance au Cambodge. Elle figure en effet parmi les cinq lauréats sélectionnés à travers le monde qui recevront le prix des droits de l'homme de la République française. Celui-ci sera remis solennellement par M. Lionel JOSPIN, premier ministre, le 12 décembre 2000, au cours d'une cérémonie à l'Hôtel Maignon à Paris.

Ce prix, doté de 120 000 F, est décerné chaque année par un jury désigné par la commission nationale consultative des droits de l'homme. Il a pour objet de récompenser l'action et de soutenir les projets de personnes ou d'associations qui agissent pour promouvoir les droits de l'homme. Cette année, le jury a privilégié plus particulièrement deux thèmes : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la lutte contre toute forme d'exploitation des enfants.

C'est à ce titre que l'association "Pour un sourire d'enfant" a été distinguée par le jury. Elle intervient notamment en faveur des enfants qui vivent dans la rue à Phnom Penh. Son action vise à les sortir de cette situation de détresse et à leur permettre, grâce à un soutien à la fois matériel et humain, d'accéder à l'éducation et à un avenir dans la société cambodgienne.

